

Moi je vous ai vu, le peuple vous a vu, toujours silencieux, toujours attentifs. On vous a vu remplir votre devoir comme vous deviez le remplir. Le public a été témoin de cela. Alors le public qui a été témoin de cela, a été témoin également des savants discours qui ont été faits par les savants avocats de la Couronne et de la défense. Le public a été également témoin des témoignages qui se sont donnés devant cette Cour. Et le public alors se dira : Le verdict qui vient d'être rendu ne pouvait être autre et il vous rendra justice. Mais, croiriez-vous même que cette justice ne dût pas vous être rendue, que cela ne doit pas vous empêcher de suivre les dictées de votre conscience et de déclarer l'accusé non-coupable si vous le trouvez tel, et coupable, si vous le trouvez tel encore. Si vous arrivez à avoir un doute, et que vous trouviez la balance parfaitement égale, votre devoir est de la faire pencher en faveur de l'acquittement.

Si vous arrivez à avoir des doutes sur certains points, vous avez droit de nous poser des questions et de nous demander des explications. Vous avez droit de venir en Cour, et de vous faire lire certaines dépositions dont vous aimeriez à prendre connaissance. Je vous mentionne cela afin que vous ne vous gêniez pas.

Je vous abandonne la cause avec ces remarques et j'ai confiance que vous remplirez votre devoir.

Je, soussigné, certifie sous le serment que j'ai prêté, que les pages ci-annexées, numérotées de 1 à 44, sont la transcription fidèle et exacte de mes notes sténographiques, telles que prises à l'enquête.

L. R. BEAUDRY.